

## AIDE AUX GARANTIES LOCATIVES

Trop souvent, les jeunes ne peuvent accéder à un logement par manque de liquidité, car le marché immobilier bruxellois est tendu et exige des garanties qu'ils ne peuvent pas toujours offrir.

Capuche met à disposition des jeunes de 16 à 25 ans un fond qui leur permet de constituer leur **garantie locative** et ainsi d'avoir accès plus facilement à un logement décent.

De ce fait, l'ASBL Capuche endosse le rôle de **facilitateur** pour permettre à ces jeunes d'accéder à un logement décent par la libération rapide d'une garantie locative.

La finalité de notre démarche est de prévenir toute dégradation de la situation d'errance vécue par les jeunes les plus précaires.

L'ASBL Capuche délègue la responsabilité de la sélection des jeunes bénéficiaires aux structures partenaires. Ces associations, d'Aide à la Jeunesse prioritairement, opèrent ce choix, au cas par cas, en fonction de :

- L'urgence
- L'état d'avancement de la situation
- L'implication des personnes concernées
- Leur code de déontologie

Au maximum dans les **deux jours** qui suivent le rendez-vous, l'argent est à disposition du jeune selon les modalités convenues afin de conclure un bail et de pouvoir entrer dans un logement décent accompagné par l'un des services partenaires.



### CONTACTEZ-NOUS

info@capuche.be



### FAIRE UN DON

Aidez-nous à développer nos projets.  
Soutenez-nous dans nos actions.  
Merci.

Compte : ASBL CAPUCHE  
BE26 0018 0196 2229  
BCE : 666 645 663



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



## COUP DE POUCE - AIDE AUX GARANTIES LOCATIVES



WWW.CAPUCHE.BE

## À PROPOS DE CAPUCHE


L'association Capuche a été créée dans le but d'**aider des personnes en situation de précarité sociale**, essentiellement le public jeune de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité, dans l'accès à l'**autonomie** et l'accès à un **logement**, par la captation et la création de logements pérennes, salubres et abordables et par la mise en place de projets innovants (coordination de ressources des différents partenaires mandatés ou non en matière de logement, accompagnement de projet, prêt de garantie locative, information, rédaction de plaidoyer, etc.).

Coup de pouce s'inscrit dans le développement d'une stratégie "**Housing First For Youth**" sur la Région Bruxelles Capitale.



## PROTOCOLE POUR OBTENIR UN PRÊT DE GARANTIE LOCATIVE :

- Ne pas être éligible aux autres fonds
- Être suivi par un Service adhérent de Capuche
- Adhérer à la charte de Capuche

	CONDITIONS D'ÂGE	QUEL TYPE D'AIDE ?	CONDITIONS	DÉLAIS
<b>1. FONDS DU LOGEMENT</b> <a href="http://www.fonds.brussels/fr/garantie-locative">www.fonds.brussels/fr/garantie-locative</a>				
<b>LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 ans ou mineur sous tutelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un crédit à taux 0 %</li><li>• La durée de remboursement est égale à la durée restante du bail</li><li>• La durée maximum de remboursement est égale à 24 mois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas être propriétaire</li><li>• L'ensemble des revenus imposables de votre ménage ne doit pas accéder un certain montant (voir barème sur le site du fond du logement)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Fonds du Logement dispose de 15 jours pour répondre à la demande</li></ul>
<b>LE FONDS BRU-GAL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 ans ou mineur sous tutelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une aide vous est accordée</li><li>• Lorsque vous quittez le logement, vous devez restituer l'aide perçue</li><li>• Une fois l'aide restituée, vous récupérez toutes les contributions mensuelles que vous avez versées depuis le début</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Devenir adhérent et payer une cotisation (pour devenir adhérent, vous payez une contribution mensuelle entre 6 € et 37 € en fonction de vos revenus)</li></ul>	
<b>2. CPAS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de condition d'âge. Les mineurs ne doivent pas être suivis par le SAJ</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CPAS peut contribuer à la constitution d'une garantie locative</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conditions à voir avec le CPAS de votre commune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Longs</li></ul>
<b>3. CAPUCHE</b> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• 16 ans à 25 ans</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un crédit à taux 0 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas être éligible aux autres fonds, être suivi par un Service adhérent de Capuche</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 jours maximum après la signature de la convention de prêt</li></ul>